

Information sur les services de mobilité du territoire

En validant en fin 2023 son schéma directeur des Transports Collectifs et Partagés, dans la continuité de son Plan de Mobilité (2020), Pornic agglo Pays de Retz porte une ambition forte pour développer les transports en commun en partenariat avec la Région, le Département et les EPCI voisins.

Avec la mise en place d'une première navette urbaine et le développement du Transport à la Demande l'objectif est de proposer une offre complémentaire aux services Aléop de train et de car sur notre territoire.

Conscient d'être sur un territoire avec des disparités de densité de population, la stratégie de votre Agglo se base également sur la promotion et l'incitation au covoiturage pour répondre aux enjeux sociétaux de pouvoir se déplacer et aux enjeux environnementaux de réduire l'impact carbone de nos déplacements.



Service de navette urbaine développée par l'Agglo

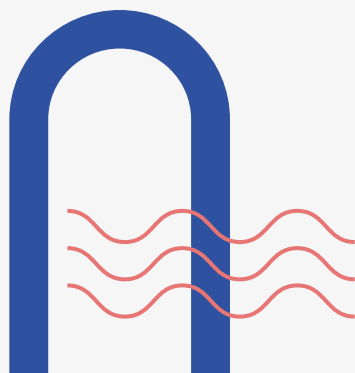
Les transports en communs

Le car Aléop RÉGION PAYS DE LOIRE
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

L'agglomération est desservie par 4 lignes de cars Aléop vers Saint-Nazaire / Nantes / Noirmoutier, mises en place par la Région Pays de la Loire :

- 315 Préfailles, Pornic, Saint-Nazaire
- 303 Pornic, Nantes
- 301 Saint-Père-en-Retz, Nantes
- 13 Noirmoutier, Sainte-Pazanne, Nantes

Les itinéraires, horaires, tarifs, offre d'abonnement et info trafic ici : aleop.paysdelaloire.fr



LIGNE 10 Nantes - Pornic : desservant les gares de Pornic, la Bernerie-en-Retz, les Moutiers-en-Retz, Bourgneuf-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Sainte-Pazanne et Port-Saint-Père-Saint-Mars.

LIGNE 11 Nantes - Saint-Gilles Croix de Vie desservant les gares de Sainte-Pazanne et Port-Saint-Père-Saint-Mars.

Trouvez votre TER dans la gare la plus proche sur le site <https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire>

2 nouveaux allers-retours seront ajoutés en décembre 2026 sur la ligne 10 portant à 9 AR par jour en semaine.

Amélioration de la voie à l'horizon 2035 avec un doublement du cadencement et un train toutes les ½ heures à Sainte-Pazanne et toutes les heures à Pornic.

La navette urbaine

navette
urbaine
gratuite

Bus urbain de 20 places pour desservir les bourgs de Pornic et les zones d'activités et commerciales. Montée sans ticket.

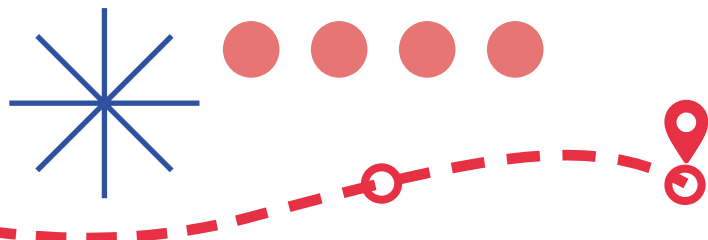
De 7h à 20h00 du lundi au vendredi avec un cadencement à la demi-heure de 7h à 10h et de 16h30 à 20h00.

De 10h à 19h le samedi (cadencement à l'heure).

Horaires adaptés pour la correspondance avec le TER et la ligne de CAR 303 Pornic/Nantes.

[Itinéraire et horaires de la Navette urbaine](#)

Vous pouvez télécharger l'appli **PYSAE** (puis saisir Navette urbaine Pornic, dans la barre de recherche de la rubrique « choisir un réseau »), permettant de connaître en temps réel le passage de la navette aux arrêts.



Le transport à la demande



Sur le territoire de **Pornic agglomération Pays de Retz** (la Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine-sur-Mer, Port-Saint-Père, Pornic, Préfailles, Rouans, St-Hilaire-de-Chaléons, St-Michel-Chef-chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.) et la **Communauté de Communes Sud Estuaire** (Corsept, Frossay, Paimboeuf, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud).

Du **lundi au vendredi de 7h à 19h** (hors jours fériés), ce nouveau service vous transporte **à l'heure demandée**, d'un point d'arrêt situé à proximité de chez vous, vers un point de centralité, telles que les zones d'emploi, de commerces, les centres bourgs ou les gares.

[Carte interactive des points d'arrêts de proximité et de centralité](#)

Comment ? Il vous suffit de **réserver votre trajet** jusqu'à la veille du déplacement (avant 16h), au prix **d'un ticket ou abonnement Aléop**. Soit au 02.40.21.80.40 (Guichet Mobilité Pornic agglomération Pays de Retz) ou au 09.69.39.14.14 (centrale d'appel régionale Allo Aléop).

Pré-réservation possible en ligne (après ouverture de votre compte auprès du Guichet Mobilités par téléphone au 02 40 21 80 40 ou d'Allô Aléop au 09 69 39 14 14) directement sur :

aleop.paysdelaloire.fr/trajets-les-plus-recherches/transport-la-demande

Toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/avec-le-transport-la-demande-je-voyage-en-toute-simplicité/transport-la-demande-du-pays-de-retz

Un outil pour connaître l'offre de transport à proximité de chez vous

Offre de transport dans un **rayon d'un km** autour de l'adresse saisie : TAD, navette urbaine, CAR, TER.

https://carto.pornicagglo.fr/transport_collectif_gp



La participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun de ses salariés

Tous les employeurs, quel que soit l'effectif de l'entreprise ont l'obligation réglementaire de prendre en charge une partie du prix « des titres d'abonnements souscrits par [leurs] salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail », s'agissant de moyens de transports publics ou de services publics de location de vélos, précise le [code du travail](#).

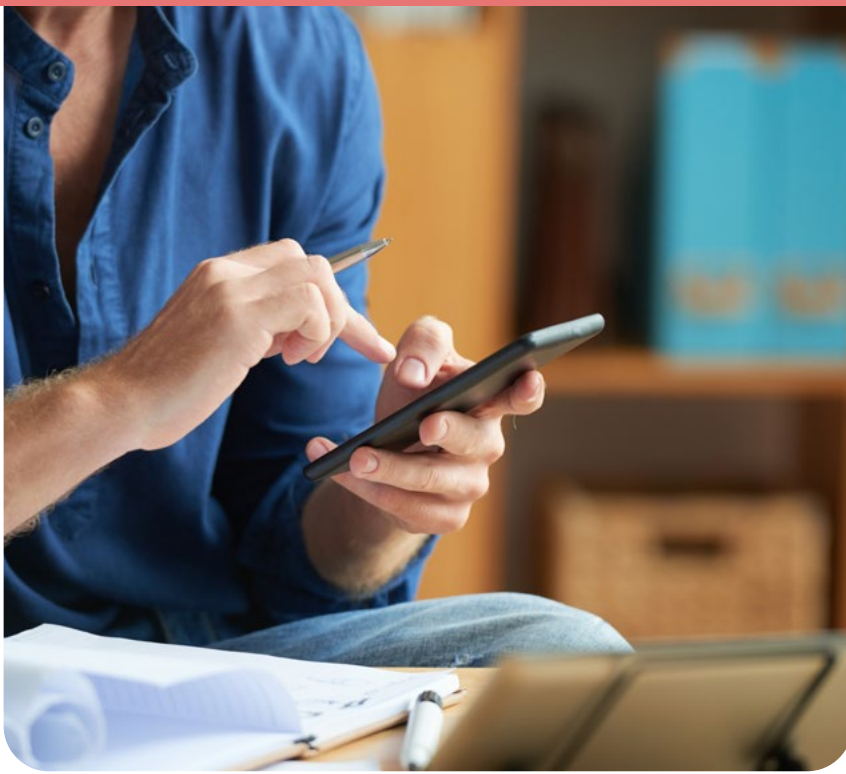
L'employeur doit participer au coût des abonnements de ses salariés à hauteur de **50 %**. La prise en charge se base sur un tarif en 2^e classe, pour le trajet le plus court entre leur résidence et leur lieu de travail.

Cette obligation est valable pour l'intégralité du trajet même si plusieurs abonnements sont nécessaires pour le trajet en question (par exemple : le train et le bus).

En fonction de leur durée de travail, la prise en charge des frais de transport des salariés diffère :

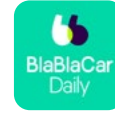
- Pour les salariés effectuant au minimum la moitié de la durée légale ou conventionnelle hebdomadaire de travail (soit 35 heures), prise en charge de leurs abonnements à hauteur de 50 % (comme pour un salarié à temps complet).
- Pour les salariés dont la durée de travail est inférieure à 17h30 par semaine, la prise en charge est calculée au prorata des heures travaillées.





Le covoiturage

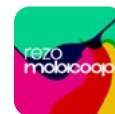
Applications de covoiturage



BlaBlaCar Daily
blablacardaily.com



KAROS : www.karos.fr



Mobicoop : www.mobicoop.fr

Togetzer : organiser son covoiturage lors d'événements publics ou privés

Toutes les informations et offres spécifiques aux employeurs : togetzer.com

Aménagement des aires de covoiturage

L'aménagement des aires de covoiturage du territoire vise à favoriser l'intermodalité et le développement du covoiturage par l'accès aux aires à pied, à vélo, en transports en commun, en voiture ou encore en Transport à la Demande.

De plus, le déploiement de box vélos permet aux cyclistes d'y déposer leurs vélos en toute sécurité.



La grande majorité des déplacements effectués actuellement par les habitants de Pornic agglo Pays de Retz concerne des trajets intérieurs au territoire, et sont effectués pour la plupart sur de très courtes distances. Selon les chiffres de la dernière Enquête Déplacements Grand territoire Loire-Atlantique (2015), **43% des déplacements réalisés sur le territoire (tous modes confondus) font moins de 3 km, et seulement 2% de l'ensemble des déplacements sont effectués en vélo.** Il existe donc un fort potentiel de **report modal de la voiture individuelle vers des modes actifs (vélo et marche)** pour les déplacements de courte distance.



ÉCONOMIQUE



RAPIDE

pour un trajet de moins de 5km



ÉCOLOGIQUE



1 m²

10 m²

Pas de bruit Pas de carburant Stationnement réduit

BON POUR LA SANTÉ



30 mn/jour



-30%

les risques de maladie

Rapide, économique, durable, bénéfique pour la santé et le bien-être, le déplacement à **vélo** est une solution possible pour les **déplacements quotidiens** de courte distance, notamment sur les trajets domicile-travail.

Sur des distances plus longues, le vélo peut être pratiqué en complémentarité avec d'autres modes de déplacement, pour parcourir les derniers kilomètres entre une gare et un lieu de travail par exemple.

Sources : ADEME/FUB

Déploiement d'itinéraires cyclables

Un futur réseau de **37 itinéraires** cyclables comprenant :

- **15 itinéraires structurants**, correspondant aux liaisons entre bourgs et vers les secteurs les plus demandés et les plus à sécuriser pour les déplacements du quotidien
- **17 itinéraires de maillage**, pour connecter ces axes structurants entre eux, et pour des usages plus mixtes
- **5 liaisons et boucles touristiques**

Lancement des études et des travaux entre 2023 et 2030. [Cartes et informations complémentaires](#)

L'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo électrique

QUELS VÉLOS ?

- Vélo à assistance électrique
- Vélo mécanique
- Vélo pliant (avec ou sans assistance électrique)
- Vélo d'occasion (sur présentation d'une facture)
- Électrification d'un vélo mécanique (sur présentation d'une facture)
- Vélo cargo (avec ou sans assistance électrique)
- Vélo adapté – type tricycle ou adapté à un handicap (avec ou sans assistance électrique)

POUR QUI ?

Les résidents principaux et secondaires du territoire de Pornic agglo Pays de Retz, dont le référentiel social est inférieur ou égal à 1 300 € et dans la limite d'une aide par foyer.

COMBIEN ?

Pour l'achat d'un vélo classique mécanique ou avec assistance électrique

Montant de l'aide progressif selon 2 tranches de référentiel social :

- RF ≤ 600 € = 30% du prix d'achat plafonné à 300 €
- 601 € ≤ RF ≤ 1 300 € = 20% du prix d'achat plafonné à 200 €
- [Testez votre éligibilité sur le simulateur en ligne ici](#)

Pour l'achat d'un vélo cargo ou adapté (type tricycle ou adapté à un handicap)

Montant unique, pour les résidents dont le référentiel social est inférieur ou égal à 1 300 €

- RF ≤ 1 300 € = 40% du prix d'achat plafonné à 400 €

À partir de l'adresse www.pornicagglo.fr/aidevelo



L'octroi d'une aide à la réparation d'un vélo

Montant unique, pour les résidents dont le référentiel social est inférieur ou égal à 1 300 €.

Le référentiel social est calculé de la façon suivante : $\frac{\text{Revenu fiscal de référence/nombre de part}}{12}$

● Jusqu'à 50 € (de la facture HT)

● Testez votre [éligibilité sur le simulateur en ligne](#)

Offre de location à destination du grand public

A compter du 1^{er} avril 2025, offre de location d'une flotte de 50 Vélos à Assistance Electrique.

	3 mois	6 mois
Tarif plein	120,00 €	200,00 €
Tarif réduit*	60,00 €	100,00 €

*sous conditions de ressources : seniors bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le **guichet mobilité** au 02 40 21 80 40 ou par mail locationvae@pornicagglo.fr

Réservation à effectuer en ligne sur le site de Pornic agglo Pays de Retz.

Offre de location à destination des travailleurs saisonniers du territoire

Offre de location d'une flotte de 50 Vélos à Assistance Electrique, du 1^{er} juin au 30 septembre en faveur des travailleurs saisonniers du territoire.

	1 mois (Renouvelable 3 fois)	3 mois (non renouvelable)
Tarif	22,50 €	60,00 €

Critère d'éligibilité à la location :

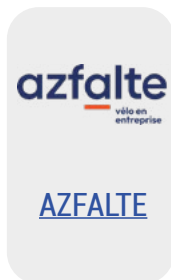
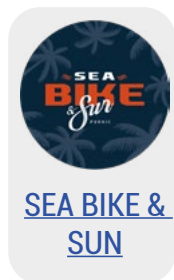
- être majeur, fournir carte d'identité ou passeport et présenter un contrat de travail saisonnier ou promesse d'embauche avec une entreprise située sur le territoire de Pornic agglo.

Renseignements complémentaires :

- contacter le **guichet mobilité** au 02 40 21 80 40
- ou par mail mobilites@pornicagglo.fr.

- Réservations ouvertes en ligne à partir de début mai.

Vélocistes : offre de locations de vélos auprès des employeurs



Prêt à taux 0

Plusieurs banques proposent une offre de prêt à taux 0 pour les professionnels d'un montant jusqu'à 10 000€.



Applications mobiles d'itinéraires à vélo

GEOVELO

est une application mobile de **navigation à vélo**. Elle vise à **faciliter la planification des trajets à vélo** et à encourager la pratique du vélo et à contribuer à l'amélioration des infrastructures cyclables. **Gratuite et sans publicité**, l'application est développée à Tours (France) et est disponible sur les plateformes iOS et Android.

Testez la version dédiée aux entreprises : [géovelo](#)

RIDE WITH GPS

Ride with GPS est une application **dédiée au cyclisme** qui se concentre sur la **planification d'itinéraires, la navigation et le suivi des performances**. Disponible sur iOS et Android, Ride with GPS offre des outils avancés pour créer, explorer et partager des itinéraires cyclables.

GOOGLE MAPS

Google Maps est une application de **cartographie et de navigation** populaire et largement utilisée, disponible sur iOS et Android. En plus de fournir des directions pour la conduite, les transports en commun et la marche, Google Maps propose également des **itinéraires spécifiques pour les cyclistes**.

Applications mobiles qui vous incitent à bouger



WEFLO vous propose une solution intégrée et prête à l'emploi pour :

- **Faciliter** la mise en place de votre **Forfait Mobilité Durable (FMD)**
- Promouvoir l'**écomobilité** au sein de votre entreprise
- **Mesurer l'impact RSE** de votre mobilité et réduire votre bilan carbone
- **Comprendre les déplacements** de vos équipes et proposer des **solutions adaptées** (parking vélo, horaires aménagés, télétravail...)
- **Motiver vos collaborateurs à favoriser les mobilités douces** en renforçant leur pouvoir d'achat
- Renforcer votre **marque employeur**



WeWard

WEWARD

Soyez récompensé pour marcher.

Recevez chaque jour des Wards pour la **marche** et convertissez-les directement en **argent**, en **cadeaux** ou en **dons à des associations**.

Dépassez-vous avec nos **défis**, suivez vos **performances** et défiez vos **amis** tous les jours.

Commencez à ressentir les bienfaits de l'activité physique sur votre **santé**, votre **esprit** et l'**environnement**.



MACADAM

MACADAM

L'APP QUI TE PAYE POUR MARCHER.

De l'argent, juste en marchant.

